Cir Car	conscription électorale de		
	ELECT	TIONS LEGISLATIVES FEDERA	ALES DU 10 JUIN 2007
	Procès-verbal de	réception des doubles des tableaux de	e dépouillement du canton électoral
I.	Constitution et composition de	u bureau	
			eures dans le local situé à, es ion : Madame (Mme) ou Monsieur (M)).
	M		ent prévu à l'article 104 du Code électoral (il en es et à mesure de leur arrivée et ils ont prêté le sermer
II.	Réception des tableaux de dég	oouillement	
	Numéros des bureaux	Heure de la réception définitive des doubles des tableaux du dépouillement	Observations (1)

- Le cas échéant, indiquer que le président du bureau ayant apporté le double du tableau à heures a été invité à le faire rectifier ou compléter.

Le président de chacun des bureaux de dépouillement a remis le double du tableau dressé par son bureau au président du bureau principal de canton.

Après vérification et correction éventuelle, ce tableau est paraphé par ce dernier. Celui-ci a signé pour récépissé dudit tableau le procès-verbal du bureau de dépouillement dont son président était porteur.

Le bureau principal de canton reprend par bureau de dépouillement sur un état récapitulatif (voir les annexes A pour la Chambre et B pour le Sénat) le nombre des bulletins déposés, le nombre des bulletins blancs ou nuls, le nombre des bulletins valables et pour chacune des listes classées suivant leur numéro d'ordre, le nombre des votes de liste, le total des suffrages nominatifs émis pour chaque liste, ainsi que pour chaque candidat (titulaires et suppléants) de chaque liste, le total des suffrages nominatifs qu'il a obtenus ⁽²⁾.

Le bureau totalise pour l'ensemble du canton toutes ces rubriques et y ajoute le chiffre électoral de chaque liste.

Le président du bureau principal de canton ou la personne qu'il désigne à cette fin communique au Ministre de l'Intérieur sans délai <u>par la voie digitale</u>, en utilisant la signature électronique émise au moyen de sa carte d'identité, le total des bulletins déposés, le total des bulletins valables, le total des bulletins blancs et nuls ainsi que le chiffre électoral de chaque liste, tel qu'il est déterminé à l'article 166 du Code électoral, et le total des suffrages nominatifs qui sont obtenus par chaque candidat titulaire ou suppléant (Article 161, alinéa dix du Code électoral)⁽³⁾.

Le président du bureau principal de canton assure l'envoi sans délai <u>par la voie digitale</u>, en utilisant la signature électronique émise au moyen de sa carte d'identité, du procès-verbal de son bureau reprenant le tableau récapitulatif au président du bureau principal de circonscription électorale pour ce qui concerne l'élection de la Chambre des représentants et au président du bureau principal de province pour l'élection du Sénat qui en donnent récépissé, et au Ministre de l'Intérieur (Article 161, alinéa 11, du Code électoral).

Le président du bureau principal de canton met également une version papier de ce procès-verbal, ainsi que les doubles des tableaux de dépouillement et le tableau récapitulatif pour la Chambre (annexe A) sous enveloppe, la scelle et la fait remettre, par la voie la plus rapide, au président du bureau principal de la circonscription, qui en donne récépissé. La même procédure est suivie, avec un exemplaire papier de ce procès-verbal ainsi que les doubles des tableaux de dépouillement et le tableau récapitulatif pour le Sénat (annexe B) au président du bureau principal de province, qui en donne récépissé.

A	, le	2007.	
Le Secrétaire			Le Président,
	Les assess	eeurs,	

P.S.: LE PRESIDENT DU BUREAU PRINCIPAL DE CANTON NE DOIT PAS OUBLIER, LE LUNDI SUIVANT L'ELECTION, DE REMETTRE AU RECEVEUR DES POSTES DU CHEF-LIEU DE CANTON LES LISTES POUR LE PAIEMENT DES JETONS DE PRESENCE DE TOUS LES BUREAUX ELECTORAUX DE SON CANTON. PRENEZ LES ACCORDS NECESSAIRES AVEC LE RECEVEUR DES POSTES, AVANT LES ELECTIONS, AFIN D'EVITER TOUT RETARD DANS LE PAIEMENT DES JETONS DE PRESENCE.

- Dans les cantons de la circonscription de BRUXELLES-HAL-VILVORDE, le bureau doit dresser l'état récapitulatif en double: un exemplaire où sont mentionnés les résultats destinés au collège électoral néerlandais (Sénat) et un second exemplaire où sont mentionnés les résultats destinés au collège électoral français (Sénat) (Art. 156, § 2 et art. 161, alinéa 9 CE).
 - Dans les cantons électoraux de l'arrondissement administratif de BRUXELLES-CAPITALE de cette circonscription, un état récapitulatif est dressé en français (collège électoral français) et un autre est dressé en néerlandais (collège néerlandais). Dans les cantons électoraux de l'arrondissement de HAL-VILVORDE de cette circonscription, l'état récapitulatif est dressé en double exemplaire et exclusivement en néerlandais pour la Chambre et pour le Sénat.
 - Vu que dans les cantons de la circonscription de BRUXELLES-HAL-VILVORDE, il est impossible de déterminer à quel collège électoral appartiennent les bulletins blancs ou nuls, ceux-ci doivent être globalisés au niveau de l'ensemble du canton et leur nombre est à indiquer sur une feuille distincte (voir annexe C à la présente formule).
 - (3) Les présidents de canton et le SPF Intérieur passent les accords nécessaires en vue de la transmission digitale des résultats électoraux partiels et complets. Une note distincte à ce sujet est envoyée par le département.

Site web Elelctions du SPF Intérieur: www.elections.fgov.be

Province:	
Bureau principal de canton :	

ELECTIONS LEGISLATIVES FEDERALES DU 10 JUIN 2007

Liste en vue du paiement des jetons de présence aux membres du bureau électoral par virement bancaire.

Les soussignés, le Président, le Secrétaire et les Assesseurs du bureau électoral susmentionné, déclarent que les données figurant ci-dessous sont exactes.

NOM ET PRENOM	ADRESSE	FONCTIO N	CODE POSTAL ET COMMUNE	NUMERO DE COMPTE										MONTANT EUR	SIGNATURE		
		P				-								-		75	
		S				-								-		30	
		A				-								-		30	
		A				-								1		30	
		A				-								1		30	
		A				-								1		30	
						-		·	·			·		-			
						-			·					-	·		

Le président de ce bureau électoral confirme la présence des personnes dont	les noms	s figurent	sur cette list	te (téléphone d u	ı président :	/).
Transmis par le président du bureau principal de canton	, le	/	/	(3)			

Signature des membres du bureau électoral,

Le Secrétaire, Les Assesseurs, Le Président,

⁽¹⁾ Le nom et le prénom sont précédés de la mention à Madame (Mme) ou Monsieur (M.).

⁽²⁾ En ce qui concerne la fonction ; complétez comme suit P pour le Président, A pour les assesseurs et S pour le Secrétaire

⁽³⁾ Le lundi matin suivant le scrutin, le président du bureau principal de canton doit remettre cette formule, ainsi que les autres formules de paiement du canton électoral, au percepteur du bureau de poste indiqué.

COMPTE		
COMITE.		

Circonscription électorale de :	
Canton électoral de :	

ELECTION DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS DU 10 JUIN 2007

Etat récapitulatif des résultats des bureaux de dépouillement

Bureaux de dépouillement	Numéros des bureaux de vote dont le scrutin a été dépouillé par ces bureaux	Nombre des bulletins trouvés dans les urnes	Nombre des bulletins blancs ou nuls	Nombre des bulletins valables
1 ^{er} bureau				
2 ^{ème} bureau				
3 ^{ème} bureau				
4 ^{ème} bureau				
5 ^{ème} bureau				
6 ^{ème} bureau				
7 ^{ème} bureau				
8 ^{ème} bureau				
9 ^{ème} bureau				
10 ^{ème} bureau				
Total pour le canton				

	LISTE												
1°	2°	3°	4°										
Nombre de bulletins de vote marqués en tête de liste	Nombre de bulletins de vote marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires	Nombre de bulletins de vote marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et suppléants	Nombre de bulletins de vote marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants										

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs $(1^{\circ}+2^{\circ}+3^{\circ}+4^{\circ})$:	
(Chiffre électoral de la liste)	

	LISTE																			
	Nombre des votes nominatifs attribués aux candidats titulaires dont les noms sont indiqués ci-dessous																			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	à	22

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

Collège électoral français	
Canton électoral de :	

ELECTION DU SENAT DU 10 JUIN 2007

Etat récapitulatif des résultats des bureaux de dépouillement

Bureaux de dépouillement	Numéros des bu- reaux de vote dont le scrutin a été dépouillé par ces bureaux	Nombre des bulletins trouvés dans les urnes	Nombre des bulletins blancs ou nuls	Nombre des bulletins valables
1 ^{er} bureau				
2 ^{ème} bureau				
3 ^{ème} bureau				
4 ^{ème} bureau				
5 ^{ème} bureau				
6 ^{ème} bureau				
7 ^{ème} bureau				
8 ^{ème} bureau				
9 ^{ème} bureau				
10 ^{ème} bureau				
Total pour le canton				

LISTE									
1° 2° 3° 4°									
Nombre de bulletins de vote marqués en tête de liste	Nombre de bulletins de vote marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires	Nombre de bulletins de vote marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et suppléants	Nombre de bulletins de vote marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants						

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°):
(Chiffre électoral de la liste :)

	LISTE													
Nor	Nombre des votes nominatifs attribués aux candidats titulaires dont les noms sont indiqués ci-dessous													
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15

LICTE										
LISTE										
Nombre des votes nominatifs attribués aux candidats suppléants dont les noms sont indiqués ci-dessous										
	noms sont indiques ci-dessous									
1	2	3	4	5	6	7	8	9		
			•			,				

Collège électoral français

CIRCONSCRIPTION ELECTORALE DE BRUXELLES-HAL-VILVORDE

Canton électoral de :

ELECTION DU SENAT DU 10 JUIN 2007

RESULTATS COMMUNS AUX COLLEGES FRANÇAIS ET NEERLANDAIS

-	Bulletins avec des votes valables j	pour le collège néerlandai	s:	
-	Bulletins avec des votes blancs et	nuls:		
	TOTAL:		<u></u>	<u>.</u>
		Fait à	, le	2007.
	Le Secrétaire,	Les assesseurs,	Les témoins,	Le Président,

Bulletins avec des votes valables pour le collège français :